

**MUNICIPALITÉ DE
FRANQUELIN COMTÉ DE
SAGUENAY PROVINCE DE
QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **12-01-2015**, 10hr00, au bureau municipal, 27, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Michel Lévesque, maire.

Étaient aussi présents :

Bureau	Pierre	Conseiller	Siège #01
Grenier	Lise	Conseillère	Siège #03
Légaré	Richard	Conseiller	Siège #04
Moreau	Nicole	Conseillère	Siège #05

Diane Cyr, Directrice générale/Secrétaire-Trésorière, est aussi présente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Michel Lévesque, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Res: 2015-001

2. Adoption des prévisions budgétaires de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles Manicouagan

Il est proposé par Lise Grenier et unanimement résolu

D'adopter les prévisions budgétaires 2015 de la Régie de Gestion des Matières résiduelles Manicouagan pour un montant de 6 092 000\$ moins un écart de 115 000\$, pour un total de 5 977 000.00\$

Adoptée à l'unanimité

Res: 2015-002

3. Régie de Gestion des Matières Résiduelles Manicouagan-Règlement d'emprunt

ATTENDU QUE : lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2014, le conseil d'administration de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles Manicouagan a adopté le règlement d'emprunt 14-02 décrétant la réalisation de travaux d'aménagement de la cellule d'enfouissement No 3 et les travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau dont le coût du projet s'élève à 2 273000.00\$ et autorisant un emprunt de ce montant sur une période de 20 ans. L'objet et l'emploi des deniers sont suffisamment décrits par le titre.

ATTENDU QUE : Toutes les municipalités parties prenante à l'entente concernant la Régie de Gestion des Matières Résiduelles Manicouagan doivent donner leur accord pour la réalisation d'un tel emprunt.

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller, et unanimement résolu que :

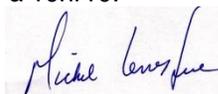
La Municipalité de Franquelin adopte le règlement d'emprunt 14-02 de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles Manicouagan concernant la réalisation de travaux d'aménagement de la cellule d'enfouissement No 3 et les travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau dont le coût du projet s'élève à 2 273000.00\$ et autorisant un emprunt de ce montant sur une période de 20 ans.

Adoptée à l'unanimité

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés : 2015-003

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 10hr10.



Michel Lévesque, Maire



Diane Cyr, Directrice-Générale/Sec.-Très.